

Réunion de la Commission Amiénois

Réunion du 22 avril 2022

Présents : JM Bernaud, P. Candas, A. Dos Santos, P. Fouré, L. Herbet, J. Marchand, P. Rivet, R. Tetart

HOMOLOGATION

La commission homologue l'ensemble des journées précédentes pour l'ensemble des rencontres de coupe n'ayant pas donné lieu à contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COUPES SENIORS

- **Rencontre Amiens FC Porto 3 – FC Poix BC 2 du Challenge D5 du 27 février 2022**

Réserve du club de Poix sur la participation et la qualification des joueurs d'Amiens Porto 3 susceptibles d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure.

Dans sa confirmation de la réserve, le club de Poix fait également référence au règlement des coupes de l'Amiénois et en particulier à l'article 3) 2) a) qui précise que lorsque si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain. Ne sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure. Ce 27 février, les 3 équipes d'Amiens Porto jouent.

Sur la rencontre d'Amiens Porto 3 de ce 27 février 2022, il y a 3 joueurs (Brunel Frédéric, Clauzard Lucas, Serbin Keylann) qui avaient participé au dernier match de l'équipe d'Amiens Porto 2 le 21 novembre 2022.

La commission dit irrégulière la participation de l'un de ces 3 joueurs.

Elle homologue la victoire de Poix BC 2 sur le score de 3 à 0.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte d'Amiens Porto.

- **Rencontre Amiens ES Pigeonnier 4 – US Camon 3 du Challenge D6 du 27 février 2022**

Réserve du club d'Amiens Pigeonnier sur toute l'équipe de Camon.

Insuffisant motivé, la commission dit la réserve irrecevable sur la forme.

Dans sa confirmation de la réserve, le club d'Amiens Pigeonnier n'apporte rien de plus.

La commission homologue le résultat acquit sur le terrain, à savoir, Camon 3 (1 but) - Amiens Pigeonnier 4 (1 but). Camon 3 gagne la séance des tirs aux buts sur le score de 5 à 3.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte d'Amiens Pigeonnier.

TIRAGES DES COUPES SENIORS ET JEUNES

- **Challenge D5 : ½ Finale le 1^{er} mai 2022 à 15 heures**

BELLOY SUR SOMME 1 – PICQUIGNY 1

POIX BC 2 – SAVEUSE 1

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

- **Challenge D6 : ½ Finale le 1^{er} mai 2022 à 15 heures**

LA CHAUSSEE TIRANCOURT 1 – FOUILLOY 2

CAMON 3 – SAVEUSE 2

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

- **Challenge Amiénois U15 : 1/4 Finale le jeudi 26 mai 2022 à 15 heures**

Match 1 : AS2A – AMIENS AC

Match 2 : DOULLENS – AILLY SUR SOMME

Match 3 : POIX BC – AMIENS PORTO

Match 4 : LONGUEAU – CONT/LOEUILLY

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

- **Challenge Amiénois U15 : 1/2 Finale le samedi 4 juin à 15 heures**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 3

Vainqueur Match 4 – Vainqueur Match 2

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

La désignation des terrains pour ces ½ finales sera déterminée à l'issue des ¼ finales

- **Challenge Amiénois U18 : 1/4 Finale le jeudi 26 mai 2022 à 15 heures**

Match 1 : CAMON 2 – POIX BC

Match 2 : AS2A – CONT/LOEUILLY

Match 3 : AMIENS RC – AILLY SUR SOMME

Match 4 : VERS SUR SELLE GJOSAF – VAL DE SOMME

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

- **Challenge Amiénois U18 : 1/2 Finale le samedi 4 juin à 15 heures**

Vainqueur Match 2 – Vainqueur Match 1

Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

La désignation des terrains pour ces ½ finales sera déterminée à l'issue des ¼ finales

Précision : s'il advenait qu'une équipe encore qualifiée en coupe de Somme Jeunes jouent le 26 mai ou le 4 juin, alors la solution de jouer en semaine serait prise en compte pour la rencontre du secteur Amiénois.

Programmation des Finales : le 19 juin sur un terrain à déterminer

à 9 heures 30 : Finale Challenge U15

à 11 heures 30 : Finale Challenge U18

à 14 heures : Finale Challenge D6

à 16 heures 15 : Finale Challenge D5

Il sera appliqué, lors de ces finales, pour les équipes réserves, l'article 3 alinéa 2 C du règlement des COUPES de l'AMIENOIS JEUNES ET SENIORS

AMENDES

- Forfait, 15€ :

Challenge D6 :

- Amiens AF 2 le 03/10/21
- Ol Molliens 2 le 03/10/21

Challenge D5 :

- ABC2F 2 le 03/10/21
- ES DEUX VALLEES 2 le 14/11/22

Challenge Amiénois U15 :

- CSA MONTIERES du 16/04/22
- AS VILLERS BRETONNEUX du 18/04/22

Challenge Amiénois U18 :

- AMIENS AC du 26/02/22

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Le secrétaire de séance : Lionel HERBET

Le Président
Philippe FOURÉ

